

AMAP 3sols

Contrat d'engagement fromages de chèvres Avril à Novembre 2018

L'association a pour objet, dans le respect de la chartre des AMAP :

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs
- de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variées, écologiquement sains et socialement équitables
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre

TERMES DU CONTRAT

- Le producteur propose des fromages de chèvres au lait cru (**1 produit minimum par mois obligatoire**)
- Pour le consommateur, le contrat induit un engagement ferme de réservation avec le versement de 1 ou plusieurs chèques à l'ordre du producteur : **La chèvrerie des Bas Alpagnes**

RÉSILIATION

Toute résiliation reste possible sous certaines conditions prévues dans les statuts de l'AMAP, elles seront étudiées par le bureau de l'association.

		03/04/18	16/04/18	01/05/18	14/05/18	28/05/18	11/06/18	25/06/18	09/07/18	24.07	06/08/18	20/08/18	03/09/18	17/09/18	01/10/18	15/10/18	29/11/18	12/11/18
nature	3 €	x	x	x	x	x												
ail/herbe	3,30 €	x	x	x	x	x												
échalotte	3,30 €	x	x	x	x	x												
poivre	3,30 €	x	x	x	x	x												
figue	3,30 €	x	x	x	x	x												
abricot	3,30 €	x	x	x	x	x												
Bambin	3,30 €	x	x	x	x	x												
Pyramide cendrée	5 € (275 gr)	x	x	x	x	x												
1/2 affiné	3 €	x	x	x	x	x												
affiné	5 € les 2	x	x	x	x	x												
faiselle	3 €	x	x	x	x	x												
Fromage blanc	2,50 € (250 gr)	x	x	x	x	x												
TOTAL		x	x	x	x	x												

Le consom-acteur		
		Date et signature
Pour les nouveaux	Adresse	
	Tél.	
	Courriel	